

Stands nourriture - Inscription



Ô Vives à Vous samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018 (La Ville est à Vous aux Eaux-Vives)

Ce formulaire doit être obligatoirement déposé pour tous les stands proposant de la nourriture à la :
Alessandra ARBA c/o Maison de Quartier des Eaux-Vives (MQEV)
Ch. de la Clairière 3 - CP 6320 - 1207 Genève
ou sur le site Facebook de l' « association Ô Vives à Vous » :
www.ovivesavous.ch - mail info@ovivesavous.ch

Celle-ci constitue une **demande d'inscription** et n'implique **pas une autorisation** d'exploiter un stand dans le périmètre de la manifestation.

Vous recevrez une confirmation de votre inscription ainsi que la convocation à la séance d'information obligatoire du chimiste cantonal par courrier postal. Prière de nous répondre au plus tard le 14 septembre 2018.

.....
Nom : _____ Prénom : _____

Nom de l'association ou raison sociale : _____

Veillez cocher cette case si vous êtes enregistré auprès du registre du commerce

Adresse : _____

NPA : _____ Localité : _____

Téléphone fixe : _____ Portable (aussi atteignable lors de la fête) : _____

Adresse mail : _____

Description des marchandises vendues et du stand :

(obligation de fournir une photo des assiettes proposées ainsi que le prix demandé).

La priorité sera donnée aux habitants et acteurs du quartier des Eaux-Vives. Le comité d'organisation est l'organe de décision concernant la liste des participants retenus. Votre demande d'inscription peut être transmise au Service voirie ville propre pour obtenir un préavis.

En apposant votre signature au bas de ce formulaire, vous confirmez :

- que les informations contenues dans cette demande d'inscription sont exactes ;
- que vous comprenez et partagez l'esprit de cette fête ;
- que vous vous engagez à respecter les consignes de la manifestation énumérées en page 2 de ce document.

Le/la soussigné(e) autorise le Service de la Consommation et des affaires vétérinaires à répondre aux demandes des organisateurs relatives au respect des prescriptions en matière d'hygiène lors d'éventuelles inspections antérieures le concernant.

Lieu et date : _____

Signature : _____

Code de conduite d'Ô Vives à Vous 2018

Ô Vives à Vous (La Ville est à vous / Eaux-vives) est un événement géré par le comité d'organisation formé d'habitants issus du quartier et bénéficiant de l'appui de la Ville.

Son but est de restituer l'espace public aux habitants et d'inciter une réappropriation citoyenne des rues susceptibles de stimuler la convivialité et du mieux vivre ensemble.

Dans cet esprit, les **grandes lignes conductrices** de la fête sont :

- ◇ Les habitants du quartier s'approprient l'espace public. Le comité d'organisation « Ô Vives à Vous », formé d'habitants du quartier, prend en charge la coordination et l'organisation et se porte garant de l'esprit de la fête.
- ◇ Les commerçants locaux profitent des autorisations officielles données au comité organisateur afin de participer à la fête dans un esprit de convivialité. Afin d'éviter des malentendus, le comité édicte (en accord avec la délégation des autorités compétentes) **les consignes générales** suivantes :
- ◇ **Votre inscription est indispensable.** Si votre demande est acceptée elle vous sera confirmée par écrit. Ensuite vous serez convoqué, à l'adresse indiquée dans le formulaire, à la séance d'information obligatoire du chimiste cantonal (à la MQEV).
- ◇ Le macaron officiel vous sera donné le jour de la fête (attestant qu'une patente vous a été délivrée). **Le nom du responsable ainsi que les prix doivent être affichés clairement.**
- ◇ Les consignes de la fête, des règlements municipaux, des polices cantonales et fédérales sont à respecter sous peine d'être exclu du périmètre de la fête.
- ◇ Prière de communiquer les présentes consignes à vos bénévoles et collaborateurs.
- ◇ **Chacun trie OBLIGATOIREMENT ses déchets** et les entrepose dans les installations prévues à cet effet.
- ◇ **Aucune infrastructure n'est fournie** : électricité, table, banc, tente...
- ◇ La vente libre d'alcool sur la voie publique est interdite, sauf à la buvette centrale et pour les commerces ayant une patente.
- ◇ La vente de boissons est interdite, sauf exceptions (boissons originales, typiques...). Dans ce cas, ces boissons doivent être servies uniquement dans les gobelets réutilisables consignés fournis sur place (consigne expresse de la Ville).
- ◇ La sonorisation individuelle des stands est interdite.
- ◇ L'emplacement de chaque stand est du ressort du comité d'organisation. Sa taille maximale est

d'environ 3m X 3m.

- ◇ L'installation et la tenue du stand se font dans le respect d'autrui et dans un esprit de bon voisinage.
- ◇ Tous les éléments de sécurité tels que les bornes d'incendie, les accès pompiers ou ambulances doivent demeurer libres.
- ◇ Pratiquer des prix abordables et les afficher clairement...
- ◇ **La vaisselle biodégradable / compostable** (assiettes, couverts, serviettes, bols, etc.) est exigée. En cas de non-respect, un montant forfaitaire de CHF 250.- sera facturé par les services de la Ville au tenancier du stand pour le traitement des déchets non respectés.
- ◇ Prévoir des foyers de cuisson en bon état et sans danger, ainsi qu'une protection pour les sols contre les éclaboussures d'huile ou de graisse ! **Pour les grillades, une couverture anti-feu et une protection du sol est fortement conseillée.**
- ◇ Ne pas placer de grill sous une tente, mais à l'arrière du stand et le protéger à l'aide de vaubans (barrières).
- ◇ En cas de friture, veuillez récupérer les huiles dans les bidons mis à votre disposition et aussi de penser à protéger le sol des éclaboussures.
- ◇ Prière de nettoyer régulièrement les abords de votre stand et d'emporter chez vous ce qui n'a pas été vendu.

BONS

- ◇ **Les bons ont une couleur le samedi et une autre le dimanche. Seuls les bons ayant la bonne couleur seront remboursés.**
- ◇ **A la fin de chaque journée, vous pouvez vous faire rembourser les bons du jour (les bons du samedi ne sont pas remboursés le dimanche). Néanmoins, les bons ne seront remboursés qu'à la condition que le stand soit propre et rangé.**
- ◇ **La valeur d'un bon est de CHF 7.-**
- ◇ **Chaque stand assure les deux jours de la fête.**

- ◇ **Chaque stand est tenu d'accepter les bons nourritures émis par les organisateurs de la manifestation.**

- ◇ **Un bon = une assiette complète normale.**

Ces bons servent à nourrir les bénévoles, sans qui cette fête ne pourrait avoir lieu.

- ◇ **Horaires :**

Toutes les rues du périmètre seront complètement fermées à la circulation, ceci pendant toute la durée de la manifestation. **Ce qui signifie qu'aucun véhicule n'est admis du samedi 6 octobre 6h jusqu'au dimanche 7 mai 24h sur le site.**

	Samedi	Dimanche
Installation des stands	7h à 8h Après 8h la place est annulée	8h à 9h Après 9h, la place est annulée
Retrait du macaron (au bar)	7h à 8h	Pas disponible
Fermeture des stands	23h	19h
Remboursement des bons nourriture	21h à 23h	19h au plus tard

Retour à info@ovivesavous.ch

*Afin que cette fête soit la plus réussie possible,
pour qu'elle se pérennise,
nous vous remercions toutes et tous
de votre collaboration,
ainsi que pour le respect des consignes citées ci-dessus.*



Et que la fête commence !